



## Theme: **La legislature dans la transition démocratique en Afrique**

### APPEL A CANDIDATURES 2006

L'Institut sur la Gouvernance démocratique du CODESRIA est un forum interdisciplinaire de chercheurs africains travaillant sur le large thème de la gouvernance. Le but de cet institut est de promouvoir la recherche et le débat sur des questions relatives à la conduite des affaires publiques et à la gestion du processus de développement en Afrique. Cet institut a été inauguré en 1992 et est organisé chaque année en étroite collaboration avec l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il a pour objectif principal de créer des liens entre la jeune génération d'intellectuels africains et de répondre à leurs besoins scientifiques en termes d'accès à la documentation récente, de participation aux débats en cours, de renforcement de leurs capacités de recherche, et de mise à jour de leurs approches conceptuelles, théoriques et méthodologiques. De plus en plus, l'Institut sur la Gouvernance attire les intellectuels politiques africains et les activistes de la société civile, créant ainsi un mélange judicieux de chercheurs, d'activistes et de décideurs participant à l'Institut. En général, quinze chercheurs africains venant de tout le continent et de la diaspora, et quelques chercheurs non africains participent à l'institut chaque année.

#### Objectifs

L'Institut sur la gouvernance démocratique a pour but de :

- promouvoir l'échange d'expériences entre les chercheurs, les activistes et les décideurs politiques de disciplines, d'orientations méthodologiques/conceptuelles, et d'expériences géographiques diverses ;
- promouvoir et de relever une culture démocratique qui permet aux Africains d'identifier et de s'attaquer aux problèmes de gouvernance qui se posent au continent ;
- encourager la participation des chercheurs aux débats et discussions sur les processus de démocratisation en Afrique.

#### Organisation

Les activités des instituts du CODESRIA sont organisées autour des présentations des chercheurs résidents, des personnes ressources invitées et des lauréats. Les sessions sont dirigées par un directeur scientifique qui, avec l'aide des personnes ressources invitées, doit s'assurer que les lauréats sont soumis à une variété de questions de recherche et de politique en relation avec le thème de l'institut. Des discussions sur des ouvrages, des articles ou sur des sujets spécifiques du thème de l'Institut sont également encouragées. Chacun des participants doit préparer une proposition de recherche qui sera présentée pendant l'Institut. Les lauréats doivent tirer des enseignements de leur participation à l'Institut, et produire une version révisée de leurs propositions de recherche qui sera publiée par le CODESRIA. Pour chacun des instituts, le Centre de documentation et d'information du CODESRIA (CODICE) prépare une bibliographie exhaustive sur le thème. Les chercheurs auront également accès à un certain nombre de centres de documentation à Dakar.

#### La session 2006: La legislature dans la transition démocratique africaine

La vague de pressions populaires pour des réformes politiques qui a envahi l'Afrique dans la période allant de la fin des années 1980 au milieu des années 1990 ont culminé avec la restauration du pluralisme électoral dans la plupart des pays du continent. Ce développement va main dans la main avec l'a-

dooption de cadres constitutionnels qui, au moins de nom, garantissaient un rôle important de gouvernance aux instances législatives. Cette forme particulière, dans sa forme et sa portée, que les mandat et pouvoir législatif prenaient différait d'un pays à un autre, ainsi que la structure de ses relations avec les instances exécutive et judiciaire. Cependant, dans chaque pays africain, au moment où les formes démocratiques étaient réintroduites dans la politique à la suite de l'effondrement des régimes militaires ou à parti unique, un fort accent était placé, du moins officiellement, sur le rôle de la legislature dans la construction et la consolidation de la démocratie. Implicitement, la position largement partagée que le pouvoir législatif est la représentation de la souveraineté du peuple. Dans ce rôle, il devait non seulement légiférer pour le bien-être du peuple en général mais aussi servir également d'organe, démocratiquement élu, de contrôle de l'exécutif et un forum de mobilisation de la participation populaire dans le processus gouvernemental en général. A n'en pas douter, la force avec laquelle il pouvait accomplir ses fonctions devait être une preuve de son pouvoir à maintenir un certain degré de cohérence, une relative autonomie vis-à-vis du pouvoir exécutif, une proximité avec l'électorat. La représentativité du pouvoir législatif est aussi importante en tant qu'institution qui reflète les diversités de la société.

A l'accoutumée, le rôle important dévolu au pouvoir judiciaire dans la quête renouvelée de gouvernance démocratique en Afrique, et les espoirs des populations dans la fonction de représentant élu sont des questions qui doivent être considérées comme allant de soi dans la politique démocratique. Cependant, dans le contexte de l'Afrique, elles portent une signification accrue découlant du fait que le pouvoir judiciaire a été peut être le plus grand perdants des décennies de pouvoir militaire et de parti unique qui ont prévalu en Afrique de la seconde moitié des années 1960 au milieu des années 1990. Partout sur le continent, au moment où l'autoritarisme politique s'installait, le pouvoir judiciaire était proscrit de fait ou complètement subordonné au pouvoir exécutif ; les politiques législatives devinrent tellement peu développées que de nombreux bailleurs de fonds introduirent des initiatives à partir de 1990 pour « renforcer la capacité » de l'assemblée dans différents pays en Afrique. Et sans nul doute, il y eut des capacités techniques qui ne demandaient qu'à être développées. Mais, il est clair que les questions soulevées par la faiblesse du pouvoir législatif ne sont pas simplement ou uniquement techniques dans leur nature ; en fait, elles sont principalement – et peut-être profondément politique dans leur nature. Ces problèmes se sont manifestés de plusieurs manières, y compris à travers une lutte pour une relative autonomie vis-à-vis du pouvoir exécutif, des tensions créées par la tendance vers le présidentia- lisme dans les nouvelles démocraties africaines, l'instabilité et la fragmentation des parties politiques, la mauvaise structuration des relations entre les parlementaires élus et les caciques de leurs partis, la vulnérabilité persistante des systèmes électoraux à différentes sortes de manipulation, le recours fréquent du pouvoir exécutif à la « sécurité » pour contourner le parlement, le financement insuffisant de l'assemblée et la mauvaise utilisation des fonds disponible dans le renforcement des bases

de politiques démocratiques, l'érosion de l'environnement politique intérieur par les conditionnalités des bailleurs, etc. De plusieurs manières, les expériences institutionnelles du pouvoir législatif dans la quête contemporaine de renouveau démocratique, à la fois, se reflètent et résument toute l'expérience politique du processus démocratique lui-même.

A travers l'Institut sur la Gouvernance 2006, le Conseil se propose de porter l'attention des chercheurs sur l'assemblée nationale à la fois en tant qu'institution et arène de l'expression de la quête de gouvernance démocratique en Afrique. Les participants seront encouragés à revoir les débats existants sur le rôle et la place du pouvoir législatif du gouvernement en Afrique contemporaine, à produire de nouvelles perspectives empiriques et analytiques, à entreprendre une analyse comparative de leurs résultats et réfléchir aux défis posés, par leur propre travail, aux cadres conceptuels hérités et/ou dominants. Le pouvoir législatif en tant que lieu de débat est une mine d'informations sur les différentes tendances, courants et luttes politiques dans n'importe quel pays ; les lauréats de l'Institut sur la Gouvernance 2006 sont encouragés à lire les ouvrages sur les politiques de démocratisation en Afrique contemporaine à travers le prisme de l'assemblée nationale. Ils seront également appelés à identifier les silences évidents dans les débats législatifs en cours.

### Le Directeur

Pour chaque session, le CODESRIA nomme un directeur externe, pour assurer la direction de l'Institut. Les directeurs sont des scientifiques de haut niveau réputés pour leur connaissance du thème, et pour l'originalité de leur point de vue sur la question. Ils sont recrutés sur la base d'une proposition et d'un plan de cours couvrant quarante-cinq jours pendant lesquels ils devront, entre autres :

- participer à la sélection des lauréats ;
- identifier les personnes ressources qui aideront à diriger les discussions et les débats ;
- concevoir les cours de la session, y compris la spécification des sous-thèmes ;
- faire une série de conférences et soumettre une évaluation des présentations des personnes ressources et des lauréats ;
- soumettre un rapport sur la session.

En outre, le Directeur devra (co-)éditer les versions révisées des articles présentés par les personnes ressources, en vue de les soumettre pour publication dans l'une des collections du CODESRIA. Le Directeur devra également assister le CODESRIA dans la tâche d'évaluation des articles présentés par les lauréats pour publication dans un numéro spécial d'*Afrique et Développement* ou sous forme de monographie.

### Les personnes ressources

Les cours dispensés pendant l'Institut devraient offrir aux lauréats l'occasion d'approfondir leurs réflexions sur le thème et sur leur propre sujet de recherche. Les personnes ressources sont, par conséquent, des chercheurs confirmés ou en milieu de carrière qui ont beaucoup publié sur le sujet, et qui ont une contribution importante à apporter aux débats. Ils doivent fournir des documents de cours qui serviront de sujet de réflexion pour pousser les lauréats à engager une discussion autour des cours et de la littérature générale disponible sur le thème.

Une fois sélectionnées, les personnes ressources doivent :

- déposer une copie de leurs cours pour reproduction et distribution aux participants une semaine avant le début des cours ;
- dispenser leurs cours, participer aux débats et commenter les propositions de recherche des lauréats ;
- revoir et soumettre la version révisée de leurs communications

pour publication par le CODESRIA au plus tard deux mois après leur présentation.

### Les lauréats

Les candidats doivent être des chercheurs africains ayant terminé leur formation universitaire et/ou professionnelle, avec une capacité prouvée de faire de la recherche sur le thème de l'Institut. Les intellectuels actifs dans le processus politique et/ou dans les mouvements sociaux/organisations civiques sont aussi encouragés à faire acte de candidature. Le nombre de places offertes par le CODESRIA pour chaque session des instituts est limité à quinze (15). Les chercheurs non africains en mesure de financer leur participation peuvent également présenter leur candidature pour un nombre limité de places.

### Candidatures

Les candidatures pour le poste de **Directeur** doivent comprendre :

- une demande de candidature ;
- une proposition de quinze pages au plus, décrivant les questions qui seront couvertes dans le cours proposé et démontrant l'originalité du cours et en quoi il répond aux besoins des lauréats, en mettant particulièrement l'accent sur les questions relatives aux concepts et à la méthodologie, en procédant à une revue critique de la littérature, et en traitant des points soulevés par le thème de l'institut.
- un curriculum vitae détaillé et actualisé, et
- trois publications.

Les candidatures des **personnes ressources** devront comprendre :

- une demande de candidature ;
- deux publications ;
- un curriculum vitae ; et
- une proposition de cinq pages au plus, décrivant les questions qui seront couvertes dans le cours proposé.

Les candidatures des **lauréats** doivent comprendre :

- une demande de candidature ;
- une lettre indiquant l'affiliation institutionnelle ;
- un curriculum vitae ;
- une proposition (deux copies de dix pages au plus), comprenant une analyse descriptive du travail que le candidat veut entreprendre, un résumé de l'intérêt théorique du sujet choisi, et la relation du sujet et de la problématique et les intérêts du thème ; et
- deux lettres de référence de chercheurs connus pour leur compétence et leur expertise dans le domaine (géographique et scientifique) de recherche du candidat, avec leurs noms, adresses et téléphone, fax et e-mail.

Un comité indépendant composé d'éminents chercheurs africains en sciences sociales procédera à la sélection des candidats.

La date limite de soumission des candidatures est fixée au **15 juin 2006**. L'Institut sur la gouvernance se tiendra à Dakar en **août 2006**.

Toutes les candidatures et questions devront être adressées à :

**Institut sur la gouvernance  
CODESRIA**

**Avenue Cheikh Anta Diop X Canal IV  
BP : 3304, CP : 18524  
Dakar, Sénégal**

**Tel.: (221) 825 98 21/22/23 - Fax: (221) 824 12 89**

**E-Mail: [governance.institute@codesria.sn](mailto:governance.institute@codesria.sn)**

**Website: [www.codesria.org](http://www.codesria.org)**